

# Guémené Autrement 2026

## Une réunion publique sur la vie associative et commerciale s'est tenue le vendredi 21 novembre 2025

*Représentants, adhérents et ami.e.s des 32 associations intervenant sur notre commune, vous n'avez pas pu être là pour nous faire part de vos attentes et propositions pour l'avenir. Nous souhaiterions venir à votre rencontre pour faire un point sur la situation actuelle et les possibilités qui s'offrent à nous pour améliorer le partenariat que vous entretenez avec la commune. Au vu de l'évolution du tissu associatif, les cartes devront certainement être rebattues pour plus de clarté dans le financement de la vie associative et aussi plus d'égalité, sans nuire à vos projets et vos besoins.*

*Quant à nos amis commerçants, vos contraintes en matière d'emploi du temps ne vous ont certainement pas permis d'être présents. Cependant, nous nous côtoyons au quotidien et vous le savez, nous avons cœur de garantir et maintenir l'attractivité de notre petite commune.*

Veuillez trouver ici le compte rendu des discussions tenues et des points abordés par les personnes présentes à cette réunion:

### Vie associative :

- Compte tenu des évolutions des finances locales et du tissu associatif, la pertinence de la subvention versée aux grandes associations de la cavalcade et de la fête de l'andouille a été évoquée. A noter qu'à ce jour le versement de subventions de la part d'autres organismes de financements que la commune n'apparaît nullement conditionnée au versement d'une subvention communale.
- Lors de la Cavalcade, la gratuité de l'accès au périmètre de l'évènement pour certains habitants et pas pour d'autres pose question. Faudrait-il la gratuité pour tous les Guéméninois, ou a minima un tarif réduit ? La distribution de bracelets aux guéméninois permettra un accès libre aux commerces ouverts le matin.
- Renforcer la coopération entre la municipalité et les associations pour les grands événements qui occupent l'espace public. Par exemple, la municipalité se doit de mettre à disposition des toilettes publiques en bon état. Charge à l'association organisatrice de compléter avec des toilettes de location pour assurer une offre suffisante ? Avec plus de 10 000 visiteurs, la fête de l'Andouille pourrait comme d'autres manifestations de cette envergure assurer un entretien régulier ( au jet d'eau par exemple ) des toilettes au cours de l'évènement. L'organisateur rendra ainsi les équipements publics mis à disposition dans le même état qu'il les a trouvé.
- Les associations sportives se plaignent également de l'état des équipements sportifs (les tatamis du dojo, les fuites d'eau et l'insécurité des équipements du gymnase, les infiltrations d'eau dans la halle des sports Honoré Perron).
- Inciter et appuyer si nécessaire les associations guéménaises dans leurs démarches auprès des autres communes dont dépendent leurs adhérents ou licenciés pour l'obtention d'une participation au subventionnement.
- La création d'un comité des fêtes pourra prendre en charge l'organisation des manifestations culturelles de la commune comme les jeudis de Guémené et en proposer d'autres. A noter que les Jeudis de Guémené se déroule durant la période estivale le même jour que les Jeudis de Pontivy. Ne serait-il pas opportun de changer de jour ? Diversifier la programmation de ces Jeudis en ajoutant aux concerts des spectacles en première partie (magie, comique, spectacles de fin d'année des écoles de musique), du théâtre, deejay, musique électronique... La buvette sera tenue par des bénévoles pour le compte de la municipalité.

- La loi prévoit que toute organisation d'évènement sur le domaine public, ou mise à disposition d'équipements communaux doit faire l'objet d'un dédommagement versé à la municipalité par l'organisateur ou la structure utilisatrice. Le caractère d'utilité publique, si le cas le justifie, permet de ne pas le facturer.
- La demande de subvention est aussi cadrée par la loi. Après avoir posé la question plusieurs fois en conseil municipal, et devant l'absence de réponse claire et motivée, nous demanderons aux associations de justifier et de motiver leur demande de subvention par le dépôt d'une demande en bonne et dûe forme chaque année.
- Des habitants ont exprimé leur surprise de ne pas avoir été informées plus clairement sur l'ouverture à toutes et à tous des associations de la cavalcade et de la fête de l'andouille pour participer à la réalisation des chars de la cavalcade ou d'intégrer l'équipe de bénévoles.
- La municipalité a plusieurs outils de communication pour informer la population de l'actualité des associations ( forum des associations, bulletin municipal, agenda, accueil des nouveaux arrivants; réseaux sociaux, site internet, panneau d'affichage lumineux... ). Il manque néanmoins un vrai panneau d'affichage près de la maison Ty ar Vro Pourleth qui est la maison des associations. Une fête des associations pourra également être organisée chaque année.
- Organiser des débats, des conférences sur des sujets d'actualité entre habitants, et/ou en sollicitant des intervenants extérieurs.
- Un habitant et le groupe de musique dont il fait partie ont récemment enregistré un album dans le studio de musique de la maison Ty ar Vro Pourleth. Il faut réfléchir à profiter du rayonnement de ce studio en organisant des concerts de lancement, en coopération avec les radios locales
- Les membres de la liste participative envisagent de s'organiser en associations qui seront dédiées à l'entretien du patrimoine, à animer un club des retraités à vocation intergénérationnelle, à l'aide aux déplacements des personnes dépendantes, l'aide au nettoyage de leur pied de mur
- Il est important de donner de la visibilité aux associations : les subventions votées par le Conseil Municipal doivent être versées. Cela nécessite une sincérité budgétaire et une gestion saine des finances communales.

#### **Vie commerciale :**

- Témoignage d'Henrik : il y a peu de solidarité entre commerçants. Lucia 56160 a été créée il y a quelques années, mais la dynamique est en berne (4 personnes à l'AG). Peu de coordination entre commerçants. Une reprise en main et un renouveau des projets est à l'étude (intérêt des commerçants à participer à l'association, tombola de Noël, fêtes de la musique, renforcement des marchés hebdomadaires...) Ces événements font venir du monde dans les commerces.
- Les conséquences de la perte du label Petite Cité de Caractère doivent aussi être discutées car elles peuvent inquiéter certains commerçants d'autant plus que la taxe foncière n'est pas prévue à la baisse pour 2026
- Nous avons la chance d'avoir à Guémené 59 commerçants ayant pignon sur rue. Leurs vitrines enorgueillissent nos rues, et pas seulement celles du centre ville. La municipalité soutiendra dans ses moyens la promotion des commerces vacants auprès de potentiels réseaux d'entrepreneurs pour des reprises de commerces. Il s'agira aussi de mettre l'accent sur l'exonération d'impôts liée au classement de Guémené en zone France Ruralité Revitalisation, (FRR, ex-ZRR), qui favorise l'installation de commerçants, d'artisans, d'industriels et de professions libérales (dont les médecins) en les exonérant pour 5 ans d'impôt sur le bénéfice, de la CFE, de la taxe foncière (sur délibération du Conseil Municipal) et des cotisations patronales (puis l'exonération dégressive les 3 années suivantes).
- En plus du centenaire Marché du Jeudi, nous souhaiterions proposer aux vendeurs de venir le samedi matin, le lieu restant à définir (La nouvelle Halle, la place Loth...).
- Depuis l'été 2025, une contribution symbolique a été actée en conseil municipal pour les commerçants ayant des terrasses installées sur le domaine public. L'absence de facturation du domaine public était jusque là illégale. Les tarifs de 15 et 25 €/an sont jugés trop bas. Il est nécessaire de prévoir des tarifs responsables, différenciés selon la taille et la durée de l'occupation. Les finances publiques demandent des efforts justes et partagés pour leur prompt rétablissement.

**Prochaine réunion thématique : vendredi 12 décembre à 19h,  
au rez de chaussée de la salle Ti ar Vro Pourleth, 1 rue Jean Feuillet**

**Thème: gouvernance et participation.**